

# **ETATS FINANCIERS DE LA SECTION GENERALE 31 DECEMBRE 2019**

examinés et arrêtés par le directeur général de la Caisse des Dépôts en date  
du 11/03/2020

Bilan

Hors-bilan

Compte de résultat

Notes annexes aux états financiers

# SOMMAIRE

## DETAILLE

### ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Bilan .....	4
Hors-bilan .....	5
Compte de résultat .....	6
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....</b>	<b>7</b>
1. Evènements marquants de la période et postérieurs à la clôture .....	7
2. Principes comptables et méthodes d'évaluation .....	10
3. Notes relatives au bilan .....	19
3.1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit.....	19
3.2 - Opérations avec la clientèle .....	20
3.3 - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille	21
3.3.1 - Analyse par nature et type de portefeuille.....	21
3.3.2 - Éléments complémentaires .....	22
3.4 - Participations .....	23
3.4.1 - Principales participations.....	23
3.4.2 - Mouvements .....	24
3.5 - Immobilisations corporelles et incorporelles .....	25
3.6 - Comptes de régularisation et actifs divers .....	26
3.7 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit.....	26
3.8 - Opérations avec la clientèle .....	27
3.9 - Dettes représentées par un titre.....	28
3.10 - Comptes de régularisation et passifs divers .....	29
3.10.1 - Comptes de régularisation et passifs divers .....	29
3.11 - Provisions .....	30
3.12 - Variation des capitaux propres.....	31
3.13 - Risque de crédit.....	32
3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit .....	32
3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle .....	32
3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés).....	33
3.13.4 - Ventilation par durée restant à courir .....	33
3.14 - Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation .....	34

<b>4. Hors-bilan.....</b>	<b>35</b>
4.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises .....	35
4.2 - Instruments financiers à terme .....	36
4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme .....	36
4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle.....	37
4.2.3 - Ventilation par devise .....	38
4.2.4 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux.....	38
4.3 - Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés.....	38
<b>5. Notes relatives au résultat .....</b>	<b>39</b>
5.1 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires.....	39
5.2 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle .....	39
5.3 - Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe.....	40
5.4 - Autres intérêts et assimilés .....	40
5.5 - Revenus des titres à revenu variable .....	41
5.6 - Produits et charges de commissions.....	41
5.7 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation .....	41
5.8 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés .....	42
5.9 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets.....	42
5.10 - Charges générales d'exploitation .....	43
5.10.1 - Charges générales d'exploitation .....	43
5.10.2 - Effectifs rémunérés .....	43
5.11 - Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles .....	44
5.12 - Coût du risque .....	44
5.13 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	44
5.14 - Charge d'impôt .....	45
<b>6. Notes spécifiques .....</b>	<b>46</b>
6.1 - Programme d'Investissement d'Avenir .....	46
6.2 - Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur.....	47

# Bilan

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Actif</b>			
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>47 906</b>	<b>42 272</b>
Caisse, banques centrales		3 260	1 042
Effets publics et valeurs assimilées	3.3	31 142	31 741
Créances sur les établissements de crédit	3.1	13 504	9 489
<b>Opérations avec la clientèle</b>	3.2	<b>3 141</b>	<b>3 227</b>
Comptes ordinaires débiteurs		338	345
Autres concours à la clientèle à terme		2 803	2 882
<b>Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable</b>	3.3	<b>53 344</b>	<b>53 124</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe		37 897	38 435
Actions et autres titres à revenu variable		15 447	14 689
<b>Participations</b>	3.4	<b>25 105</b>	<b>23 902</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	3.5	<b>4 033</b>	<b>3 820</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	3.6	<b>6 085</b>	<b>6 335</b>
<b>Total Actif</b>		<b>139 614</b>	<b>132 680</b>
<b>Passif</b>			
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	3.7	<b>4 390</b>	<b>5 024</b>
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit à vue		912	1 439
Dettes envers les établissements de crédit à terme		3 478	3 585
<b>Opérations avec la clientèle</b>	3.8	<b>71 447</b>	<b>65 728</b>
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		57 569	52 453
Autres dettes envers la clientèle		13 878	13 275
<b>Dettes représentées par un titre</b>	3.9	<b>29 498</b>	<b>29 580</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	3.10	<b>10 050</b>	<b>9 340</b>
<b>Provisions</b>	3.11	<b>871</b>	<b>849</b>
<b>Dépôts de garantie</b>		<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	3.12	<b>556</b>	<b>556</b>
<b>Capitaux propres - hors FRBG</b>	3.12	<b>22 801</b>	<b>21 602</b>
Réserves et autres		19 212	19 212
Report à nouveau		2 018	1 661
Résultat de l'exercice		1 975	1 271
Acompte sur dividende		(404)	(542)
<b>Total Passif</b>		<b>139 614</b>	<b>132 680</b>

# Hors-bilan

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Engagements de financement et de garantie donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>24 323</b>	<b>21 675</b>
En faveur d'établissements de crédit	19 766	17 211
En faveur de la clientèle	4 492	4 392
Engagements de financement douteux	65	72
<b>Engagements de garantie</b>	<b>2 289</b>	<b>2 912</b>
D'ordre d'établissements de crédit	1 245	1 765
D'ordre de la clientèle	1 044	1 147
Engagements douteux		
<b>Engagements de financement et de garantie reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>18 912</b>	<b>18 448</b>
Reçus d'établissements de crédit	18 912	18 448
Reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>13 868</b>	<b>13 641</b>
Reçus d'établissements de crédit	11 722	11 406
Reçus de la clientèle	1 222	1 353
Reçus de l'État et assimilés	924	882
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à recevoir <sup>(1)</sup>	4 418	1 483
Titres à livrer <sup>(1)</sup>	1 866	
<b>Autres engagements donnés et reçus</b>		
Autres engagements donnés	16 396	16 515
Autres engagements reçus	2	4

(1) Dont au 31 décembre 2019, 2 834 M€ de titres La Poste à recevoir et 1 862 M€ de titres CNP à livrer dans le cadre du rapprochement de La Poste et de la Caisse des Dépôts (cf. faits marquants).

# Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Intérêts et produits assimilés</b>		<b>1 789</b>	<b>1 798</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	473	425
Opérations avec la clientèle	5.2	102	146
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	804	769
Autres intérêts et produits assimilés	5.4	410	458
<b>Intérêts et charges assimilées</b>		<b>(1 412)</b>	<b>(1 376)</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	(159)	(123)
Opérations avec la clientèle	5.2	(432)	(386)
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	(615)	(667)
Autres intérêts et charges assimilées	5.4	(206)	(200)
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	5.5	<b>1 682</b>	<b>1 628</b>
<b>Commissions (produits)</b>	5.6	<b>12</b>	<b>11</b>
<b>Commissions (charges)</b>	5.6	<b>(33)</b>	<b>(33)</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>	5.7	<b>(7)</b>	<b>7</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>	5.8	<b>763</b>	<b>143</b>
<b>Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets</b>	5.9	<b>(63)</b>	<b>(142)</b>
<b>Produit net bancaire</b>		<b>2 731</b>	<b>2 036</b>
Charges générales d'exploitation	5.10	(538)	(463)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	5.11	(139)	(124)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>2 054</b>	<b>1 449</b>
Coût du risque	5.12	(7)	(18)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 047</b>	<b>1 431</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.13	276	(43)
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>2 323</b>	<b>1 388</b>
Charge d'impôt	5.14	(348)	(117)
<b>Résultat net</b>		<b>1 975</b>	<b>1 271</b>

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

## 1. Evènements marquants de la période et postérieurs à la clôture

### EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE

#### I- Rapprochement de La Poste et de la Caisse des Dépôts pour la création d'un grand pôle financier public

Le 4 mars 2020, les opérations relatives à la constitution du grand pôle financier public ont été réalisées. Annoncée par le Ministre de l'Economie et des finances le 30 août 2018, cette concrétisation se fait via l'apport par l'Etat et la Caisse des Dépôts à La Poste, puis par celle-ci à La Banque Postale, de leurs participations au capital de CNP Assurances. Ce schéma correspond aux dispositions prévues par le protocole d'accord engageant conclu le 31 juillet 2019 entre l'Etat, la Caisse des Dépôts, La Poste et La Banque Postale. A compter du 4 mars 2020, la Caisse des Dépôts devient l'actionnaire majoritaire de La Poste et La Banque Postale devient l'actionnaire majoritaire de CNP Assurances. Ce nouvel ensemble va mobiliser sa capacité d'action au service des grandes mutations de la société et du développement des territoires.

L'ensemble des conditions suspensives relatives au projet ayant été satisfaites, les opérations suivantes ont été réalisées le 4 mars 2020 :

- l'apport par l'Etat et la Caisse des Dépôts à La Poste de leurs participations respectives d'environ 1,1 % et 40,9 % du capital de CNP Assurances rémunérées, dans le cadre d'une augmentation de capital, par l'attribution d'actions La Poste à l'Etat et à la Caisse des Dépôts ;
- puis l'apport par La Poste à La Banque Postale de l'intégralité des actions CNP Assurances ainsi reçues de l'Etat et de la Caisse des Dépôts, rémunérée par une augmentation de capital de La Banque Postale ;
- l'acquisition par la Caisse des Dépôts, auprès de l'Etat, d'une participation complémentaire au capital de La Poste pour un montant de près d'un milliard d'euros.

Aux termes de ces opérations, l'Etat détient 34 % du capital et des droits de vote de La Poste et la Caisse des Dépôts 66 % du capital et des droits de vote de La Poste.

La Banque Postale, filiale à 100 % de La Poste, détient désormais 62,1 % du capital de CNP Assurances, dont le solde du capital est réparti de façon suivante : 16,1 % par BPCE et 21,8 % représentant le flottant.

Concomitamment à la réalisation de l'opération, l'Etat et la Caisse des Dépôts ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires afin de refléter dans l'organisation de leurs rapports d'actionnaires les modifications intervenues au sein du capital de La Poste.

## **II- Signature d'un accord engageant entre l'Etat, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale pour l'acquisition de SFIL par la Caisse des Dépôts**

L'Etat, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale ont annoncé avoir signé le 4 mars 2020 un accord engageant en vue du rachat par la Caisse des Dépôts de la totalité de la participation détenue par La Banque Postale au capital de la SFIL (soit 5 %) et de la totalité de la participation détenue par l'Etat (soit 75 %), à l'exception d'une action ordinaire que l'Etat conservera.

A l'issue de cette opération, dont les modalités ont été annoncées le 9 octobre dernier, la Caisse des Dépôts deviendra l'actionnaire de référence de SFIL, 7ème banque française par la taille de bilan et premier émetteur d'obligations sécurisées du secteur public en Europe.

L'actionnariat de SFIL restera par conséquent entièrement public et ses actionnaires continueront à veiller à ce que sa solidité financière soit préservée et sa base économique protégée conformément à la réglementation applicable.

La réalisation de l'opération interviendra dans le courant du premier semestre 2020, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires et administratives requises auprès des autorités compétentes.

## **III- Plan logement 2 : Pacte d'Investissement pour le logement social 2020 – 2022**

Le 25 avril 2019, avec la signature du Pacte d'Investissement pour le logement social 2020 – 2022, la Caisse des Dépôts va poursuivre dans le cadre de son Plan logement 2 son action d'intérêt général en faveur du logement social.

Toujours dans le cadre de ce second plan et pour accompagner l'investissement, la Banque des Territoires va déployer 5 milliards d'euros de nouveaux prêts et 800 millions d'euros de fonds propres :

- 4 milliards d'euros supplémentaires de prêts à taux fixe pour la réhabilitation et le réaménagement de dettes sur ressources de la section générale de la Caisse des Dépôts, qui prendront la suite des enveloppes déjà mises en place dans le cadre du Plan logement 1 ;
- L'enveloppe d'éco-prêts pour financer la réhabilitation thermique des logements va augmenter de 1 milliard d'euros (elle est portée de 3 à 4 milliards d'euros), grâce à une bonification apportée par la Section générale de la Caisse des Dépôts au fonds d'épargne. La Section générale et le fonds d'épargne ont signé le 8 juillet 2019 une déclaration conjointe par laquelle la Section générale bonifiera ces prêts signés entre le 1er juillet 2019 et le 31 décembre 2023 dans la limite d'un montant global de bonification de 82 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, cette bonification s'élève à 28 millions d'euros.
- La Banque des Territoires souscrira sur le bilan de la Section générale de la Caisse des Dépôts des titres participatifs émis principalement par les offices pour un montant de 800 millions d'euros d'ici à 2022.

Les prêts fonciers en zone tendue pourront être portés de 60 à 80 ans pour faciliter la construction neuve et l'accession sociale à la propriété dans le cadre des montages de dissociation du foncier et du bâti au travers des Organismes de Foncier Solidaire. Au travers de ces nombreux dispositifs concrets, la Caisse des Dépôts confirme son engagement aux côtés du secteur du logement social et entend maintenir son rôle de premier financeur avec près de 150 milliards d'euros de prêts, notamment dans ce contexte de modernisation.



#### **IV- Augmentation de capital de Bpifrance SA**

Suite au traité d'apport conclu le 26 avril 2019, la Caisse des Dépôts et l'EPIC Bpifrance s'engagent à apporter tout ou partie de la créance de paiement qu'ils détiennent respectivement à l'égard de Bpifrance Participations à Bpifrance. Le capital social de Bpifrance a été augmenté 411 millions d'euros, soit 205,5 millions d'euros apportés par la Caisse des Dépôts.

#### **V- Traité d'apport entre la Caisse des Dépôts et CDC Habitat**

Le 18 juin 2019, la Caisse des Dépôts et CDC Habitat signent un traité d'apport en nature qui notifie l'apport par la Caisse des Dépôts de 42 sociétés, détenant et exploitant des actifs immobiliers résidentiels sur l'ensemble du territoire français, à CDC Habitat.

Au 31 décembre 2019, en contrepartie de 42 sociétés apportées à CDC Habitat, la Caisse des Dépôts a bénéficié de 398 520 actions nouvelles pour une valeur de 169 millions d'euros.

Conjointement à cette opération, les 200 millions d'euros de capital restant à verser ont été libérés par la Caisse des Dépôts.

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

#### **I- Rapprochement de La Poste et de la Caisse des Dépôts pour la création d'un grand pôle financier public**

Le 4 mars 2020, les opérations relatives à la constitution du grand pôle financier public ont été réalisées. Annoncée par le Ministre de l'Economie et des finances le 30 août 2018, cette concrétisation se fait via l'apport par l'Etat et la Caisse des Dépôts à La Poste, puis par celle-ci à La Banque Postale, de leurs participations au capital de CNP Assurances. Ce schéma correspond aux dispositions prévues par le protocole d'accord engageant conclu le 31 juillet 2019 entre l'Etat, la Caisse des Dépôts, La Poste et La Banque Postale. A compter du 4 mars 2020, la Caisse des Dépôts devient l'actionnaire majoritaire de La Poste et La Banque Postale devient l'actionnaire majoritaire de CNP Assurances. Ce nouvel ensemble va mobiliser sa capacité d'action au service des grandes mutations de la société et du développement des territoires.

#### **II- Signature d'un accord engageant entre l'Etat, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale pour l'acquisition de SFIL par la Caisse des Dépôts**

L'Etat, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale ont annoncé avoir signé le 4 mars 2020 un accord engageant en vue du rachat par la Caisse des Dépôts de la totalité de la participation détenue par La Banque Postale au capital de la SFIL (soit 5 %) et de la totalité de la participation détenue par l'Etat (soit 75 %), à l'exception d'une action ordinaire que l'Etat conservera.

Il n'y a pas d'autre évènement significatif postérieur à la clôture de l'exercice susceptible de remettre en cause de façon significative les comptes et les résultats de la Section générale au 31 décembre 2019.

Le contexte de crise sanitaire actuel est susceptible d'avoir des conséquences sur certaines activités de la Section générale à partir de 2020.

## 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Ces principes sont énoncés dans les règlements ANC n°2014-03 et n°2015-06 relatifs au plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et son annexe.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre I - titre 1 - chapitre 2 relatif au modèle des états de synthèse).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2018.

Les textes adoptés par l'Autorité des normes comptables (ANC) et d'application obligatoire en 2019 n'ont pas d'impact sur les comptes individuels de la Section générale. Il en est ainsi notamment du règlement de l'ANC n°2019-06 qui vient modifier le règlement de l'ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général concernant les opérations de fusions et scissions sans échanges de titres.

### I - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

### II - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours et titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

#### 2.1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

- Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle, sauf s'il est démontré que ces éléments ne sont pas significatifs.
- Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Sont considérés comme douteux, les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois, les prêts pour lesquels la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.
- De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de

recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances échues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

- Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.
- Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.
- Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.
- Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.
- Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

## 2.2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *prorata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

## III - Titres et opérations sur titres

### 3.1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n°2014-07 (livre II - titre 3 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres).

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement / livraison, sauf cas particuliers.

#### Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

#### Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du “premier entré, premier sorti”, et sont évalués de la façon suivante :

- Actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- Bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

### **Titres d'investissement**

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible. Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

### **Titres de l'activité de portefeuille (TAP)**

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

### **Titres de participation**

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours de bourse, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de ces titres.

## 3.2 - Opérations sur titres

### OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

### Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

## IV - Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre II - titre 5 relatif aux instruments financiers à terme).

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger, dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

## 4.1 - Contrats d'échange de taux et de devises

### Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les résultats sur instruments financiers affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés *pro rata temporis*.

### Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêté des comptes, à leur valeur de marché.

- Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

## 4.2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

### **Opérations de couverture**

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

### **Opérations autres que de couverture**

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

## **4.3 - Opérations complexes**

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

### **Opérations relevant de la logique de couverture**

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé *pro rata temporis*. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

### **Gestion de portefeuille de transaction**

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

## **4.4 - Les valeurs de marché**

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, demande de valorisation à un établissement indépendant spécialiste des valorisations complexes, et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

## **V - Immobilisations corporelles et incorporelles**

Conformément au règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 3 relatif à l'évaluation des actifs à la date d'entrée dans le patrimoine), les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 4 relatif à l'évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée), la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien.

Les 5 catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- Gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
- Couverture/façade : 30 ans ;
- Agencements : 10 ans ;
- Installations générales et techniques : 20 ans ;
- Gros entretien : 15 ans.

La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.

Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur 3 ans ou sur 7 ans s'agissant des projets informatiques stratégiques.

À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

## **VI - Immobilier de placement**

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique "Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets" du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

## **VII - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle**

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

### **7.1 - Emprunts**

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

### **7.2 - Titres donnés en pension livrée**

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

## VIII - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## IX - Provisions

Figurent sous cette rubrique :

### 9.1 - Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par le fonds d'épargne.

### 9.2 - Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent notamment aux comptes épargne temps et aux indemnités de départ à la retraite prévues dans l'« Accord relatif à l'accompagnement des parcours professionnels par la promotion de l'épargne salariale et de dispositifs liés aux départs à la retraite » signé le 6 juillet 2017. Il est également tenu compte de l'« Accord cadre 2019-2021 » du 18 octobre 2018 qui prévoit notamment un dispositif de reconnaissance professionnelle dans la carrière des personnels.

### 9.3 - Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés ainsi que les provisions relatives aux indemnités de départ volontaire des collaborateurs en cours de carrière issues de l'« Accord relatif à la mise en œuvre de mesures accompagnant le renouvellement des compétences au sein de l'Établissement Public CDC sur la période 2019-2021 » signé le 24 septembre 2019.

## X - Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- Des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- Des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, couverture prévoyance, frais médicaux ;
- Des avantages à long terme : médailles du travail, comptes épargne temps ;
- Des avantages liés à la fin de contrat de travail.

Certains retraités de l'Établissement public bénéficient de prestations postérieures à l'emploi telles que la couverture de prévoyance et de frais médicaux ainsi que la compensation accordée par la Caisse des Dépôts dans le cadre de l'Épargne prévoyance individuelle.



Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.
- Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

La Caisse des Dépôts applique la recommandation de l'ANC n°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires depuis le 1er janvier 2013. En application de cette recommandation, la Caisse des Dépôts a choisi de retenir les dispositions de la norme IAS 19 telle qu'adoptée par l'Union européenne dans le cadre de son règlement n°475/2012, à l'exception des paragraphes traitant de l'information en annexe et de certaines adaptations énumérées dans la recommandation, principalement l'interdiction de comptabiliser les écarts actuariels en capitaux propres.

En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité au compte de résultat.

La Caisse des Dépôts a également choisi de comptabiliser immédiatement et intégralement en résultat les écarts actuariels.

Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail et aux comptes épargne temps sont calculés selon la même méthode actuarielle que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

## **XI - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)**

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

## **XII - Impôts sur les bénéfices**

La Section générale verse chaque année au Trésor public une Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéfices de l'établissement de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués pour le 31 décembre 2019 s'établissent :

- À 34,43 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux de droit commun (le taux applicable est de 28,92 % jusqu'à 500 000 euros) ;
- À 19,63 %, contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans ;

- À 15,50 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- À 4,13 % contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5 %) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun.

### **XIII - Opérations en devises**

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêté. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

### **XIV - Recours à des estimations**

La préparation des états financiers de la Section générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- La détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;
- La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- L'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- Le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

### 3. Notes relatives au bilan

#### 3.1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>2 721</b>	<b>1 854</b>
<b>Intérêts courus</b>		
<b>Créances sur les établissements de crédit à vue</b>	<b>2 721</b>	<b>1 854</b>
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>2 574</b>	<b>1 315</b>
Capital et assimilé	2 560	1 300
Créances douteuses	20	20
Dépréciations	(4)	(4)
Intérêts courus	(2)	(1)
<b>Crédits divers</b>	<b>8 209</b>	<b>6 320</b>
Capital et assimilé <sup>(1)</sup>	8 179	6 300
Intérêts courus	30	20
<b>Créances sur les établissements de crédit à terme</b>	<b>10 783</b>	<b>7 635</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>13 504</b>	<b>9 489</b>

(1) Dont 7 683 M€ de prêts au fonds d'épargne (5 033 M€ au 31 décembre 2018).

## 3.2 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Comptes ordinaires clientèle</b>	<b>335</b>	<b>334</b>
Créances douteuses	2	11
Dépréciations	(1)	(2)
Intérêts courus	2	2
<b>Comptes ordinaires débiteurs à vue</b>	<b>338</b>	<b>345</b>
<b>Crédits de trésorerie et créances commerciales</b>	<b>315</b>	<b>325</b>
Capital et assimilé	307	313
Créances douteuses	162	170
Dépréciations	(154)	(158)
Intérêts courus		
<b>Crédits à l'équipement</b>	<b>1 058</b>	<b>999</b>
Capital et assimilé	1 028	970
Créances douteuses	6	6
Dépréciations	(4)	(3)
Intérêts courus	28	26
<b>Crédits au logement</b>	<b>405</b>	<b>357</b>
Capital et assimilé	404	357
Créances douteuses	2	2
Dépréciations	(1)	(2)
Intérêts courus		
<b>Crédits divers</b>	<b>1 025</b>	<b>1 201</b>
Capital et assimilé	998	1 168
Créances douteuses	120	276
Dépréciations	(94)	(244)
Intérêts courus	1	1
<b>Autres concours à la clientèle à terme</b>	<b>2 803</b>	<b>2 882</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>3 141</b>	<b>3 227</b>

## 3.3 - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille

### 3.3.1 - Analyse par nature et type de portefeuille

	31/12/2019					31/12/2018				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
<i>(en millions d'euros)</i>										
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>2 202</b>	<b>7 883</b>	<b>21 057</b>		<b>31 142</b>	<b>2 199</b>	<b>7 420</b>	<b>22 122</b>		<b>31 741</b>
Effets publics et valeurs assimilées		7 883	21 057		28 940		7 420	22 122		29 542
Titres prêtés										
Titres empruntés	2 202				2 202	2 199				2 199
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		<b>34 586</b>	<b>3 311</b>		<b>37 897</b>		<b>35 344</b>	<b>3 091</b>		<b>38 435</b>
Obligations		2 670	809		3 479		2 257	370		2 627
Autres titres à revenu fixe		31 916	2 502		34 418		33 087	2 721		35 808
Titres prêtés										
Titres empruntés										
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		<b>2 295</b>		<b>13 152</b>	<b>15 447</b>		<b>2 053</b>		<b>12 636</b>	<b>14 689</b>
Actions		911		11 510	12 421		543		11 092	11 635
OPCVM		1 384		1 627	3 011		1 510		1 473	2 983
Autres titres à revenu variable				15	15				71	71
Titres prêtés										
<b>Total par type de portefeuille</b>	<b>2 202</b>	<b>44 764</b>	<b>24 368</b>	<b>13 152</b>	<b>84 486</b>	<b>2 199</b>	<b>44 817</b>	<b>25 213</b>	<b>12 636</b>	<b>84 865</b>

### 3.3.2 - Éléments complémentaires

	31/12/2019					31/12/2018				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>2 202</b>	<b>7 883</b>	<b>21 057</b>		<b>31 142</b>	<b>2 199</b>	<b>7 420</b>	<b>22 122</b>		<b>31 741</b>
Valeur brute	2 202	7 800	19 121		29 123	2 199	7 333	20 024		29 556
Primes/Décotes		57	1 656		1 713		61	1 804		1 865
Créances rattachées		29	280		309		31	294		325
Dépréciations		(3)			(3)		(5)			(5)
<b>Valeur de marché</b>	<b>2 202</b>	<b>7 958</b>	<b>24 484</b>		<b>34 644</b>	<b>2 199</b>	<b>7 446</b>	<b>24 676</b>		<b>34 321</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		<b>34 586</b>	<b>3 311</b>		<b>37 897</b>		<b>35 344</b>	<b>3 091</b>		<b>38 435</b>
Valeur brute		34 531	3 261		37 792		35 315	3 034		38 349
Primes/Décotes		15	24		39		28	28		56
Créances rattachées		64	26		90		73	29		102
Dépréciations		(24)			(24)		(72)			(72)
<b>Valeur de marché</b>		<b>34 786</b>	<b>3 627</b>		<b>38 413</b>		<b>35 500</b>	<b>3 374</b>		<b>38 874</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		<b>2 295</b>		<b>13 152</b>	<b>15 447</b>		<b>2 053</b>		<b>12 636</b>	<b>14 689</b>
Valeur brute		2 323		14 477	16 800		2 173		14 203	16 376
Créances rattachées		1		13	14		2		29	31
Dépréciations		(29)		(1 338)	(1 367)		(122)		(1 596)	(1 718)
<b>Valeur de marché</b>		<b>3 227</b>		<b>24 207</b>	<b>27 434</b>		<b>2 759</b>		<b>19 539</b>	<b>22 298</b>
<b>Total par type de portefeuille</b>	<b>2 202</b>	<b>44 764</b>	<b>24 368</b>	<b>13 152</b>	<b>84 486</b>	<b>2 199</b>	<b>44 817</b>	<b>25 213</b>	<b>12 636</b>	<b>84 865</b>

## 3.4 - Participations

### 3.4.1 - Principales participations

(en millions d'euros)

Liste des principaux titres de participation	31/12/2019				31/12/2018
	% de détention	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
BPIFRANCE	50,0	10 431		10 431	10 225
ICADE*	38,8	2 309		2 309	2 309
CNP ASSURANCES*	40,9	1 863		1 863	1 863
LA POSTE	26,3	1 735		1 735	1 643
COENTREPRISE TRANSP ELECTRICITE	29,9	1 615		1 615	1 615
CDC HABITAT	100,0	1 544		1 544	1 375
TRANSDEV GROUP	66,0	1 191	(421)	770	770
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES	32,4	251		251	251
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	33,2	236		236	235
EURONEXT NV* <sup>(1)</sup>	8,0	231		231	
STOA	83,3	200		200	100
COMPAGNIE DES ALPES*	39,4	194		194	194
<b>Sous-total des principales participations</b>		<b>21 800</b>	<b>(421)</b>	<b>21 379</b>	<b>20 580</b>
<b>Autres titres de participation, avances et créances</b>		<b>4 357</b>	<b>(631)</b>	<b>3 726</b>	<b>3 322</b>
<b>Total des participations, avances et créances</b>		<b>26 157</b>	<b>(1 052)</b>	<b>25 105</b>	<b>23 902</b>

\* Participations cotées.

(1) Suite à l'acquisition d'actions d'Euronext à hauteur de 2 % du capital de la société, portant ainsi sa part à 8 %, le titre figurant auparavant en Titre de l'activité de Portefeuille est classé en Titre de participation.

### Informations détaillées sur les principales participations :

(en millions d'euros)

Liste des principaux titres de participation	Devise	Capital et primes liées au capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	% de détention
BPIFRANCE	EUR	20 862	2 647	1 017	50,0
ICADE	EUR	2 758	111	300	38,8
CNP ASSURANCES	EUR	2 423	15 559	1 412	40,9
LA POSTE	EUR	4 700	7 103	822	26,3
COENTREPRISE TRANSP ELECTRICITE	EUR	2 700	(503)	632	29,9
CDC HABITAT	EUR	1 154	1 248	110	100,0
TRANSDEV GROUP	EUR	1 206	(259)	46	66,0
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES	EUR	756	(101)	61	32,4
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	EUR	5	781	96	33,2
EURONEXT NV	EUR	120	(1)	(1)	8,0
STOA	EUR	101	357	44	83,3
COMPAGNIE DES ALPES	EUR	444	361	62	39,4

Données retenues pour les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2019.

### 3.4.2 - Mouvements

	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2019
(en millions d'euros)					
<b>Titres de participation</b>	<b>22 738</b>	<b>1 161</b>	<b>(56)</b>	<b>(12)</b>	<b>23 831</b>
<b>Valeur brute</b>	<b>23 653</b>	<b>1 277</b>	<b>(179)</b>	<b>(12)</b>	<b>24 739</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	1 880	691	(124)	(12)	2 435
Parts dans les entreprises liées <sup>(1)</sup>	21 773	586	(55)		22 304
<b>Provisions pour dépréciations</b>	<b>(915)</b>	<b>(116)</b>	<b>123</b>		<b>(908)</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	(359)	(96)	86		(369)
Parts dans les entreprises liées	(556)	(20)	37		(539)
<b>Avances et créances rattachées</b>	<b>1 164</b>	<b>276</b>	<b>(178)</b>	<b>12</b>	<b>1 274</b>
<b>Valeur brute</b>	<b>1 405</b>	<b>297</b>	<b>(296)</b>	<b>12</b>	<b>1 418</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	1 179	289	(195)	12	1 285
Parts dans les entreprises liées	226	8	(101)		133
<b>Provisions pour dépréciations</b>	<b>(241)</b>	<b>(21)</b>	<b>118</b>		<b>(144)</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	(233)	(21)	118		(136)
Parts dans les entreprises liées	(8)				(8)
<b>Participations</b>	<b>23 902</b>	<b>1 437</b>	<b>(234)</b>		<b>25 105</b>

(1) Dont une augmentation de capital de 205,5 M€ sur Bpifrance, une augmentation de capital de 169 M€ sur CDC Habitat (cf. faits marquants) et une augmentation de capital de 100 M€ sur STOA.



## 3.5 - Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2019
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>469</b>	<b>16</b>			<b>485</b>
Immobilisations corporelles d'exploitation - montant brut	885	40	(1)		924
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation	(416)	(24)	1		(439)
<b>Immobilisations corporelles de placement</b>	<b>3 020</b>	<b>510</b>	<b>(366)</b>		<b>3 164</b>
Immobilisations en cours - montant brut	3	3		(2)	4
Dépréciations des immobilisations en cours					
Terrains et immeubles - montant brut	304		(30)	2	276
Amortissements et dépréciations des terrains et immeubles	(188)	(7)	15		(180)
Forêts et réserves foncières - montant brut	26				26
Amortissements et dépréciations des forêts et réserves foncières					
Sociétés propriétaires d'immeubles de placement - montant brut	3 112	571	(436)		3 247
Dépréciations des sociétés propriétaires d'immeubles de placement	(237)	(57)	85		(209)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>331</b>	<b>53</b>			<b>384</b>
Concessions, licences, brevets - montant brut	750		(60)	132	822
Amortissements et dépréciations des concessions, licences, brevets	(553)	(115)	60		(608)
Autres immobilisations incorporelles - montant brut	134	168		(132)	170
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles					
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>3 820</b>	<b>579</b>	<b>(366)</b>		<b>4 033</b>

### 3.6 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Charges à répartir sur plusieurs exercices	102	107
Charges constatées d'avance	78	113
Produits à recevoir	245	247
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	132	185
Autres comptes de régularisation <sup>(1)</sup>	5 125	5 109
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>5 682</b>	<b>5 761</b>
Débiteurs divers	358	530
- bonifications à recevoir		
- autres débiteurs divers	358	530
Créances douteuses sur opérations diverses	5	4
Stocks et assimilés (Forêts)	44	44
Dépréciations des actifs divers	(4)	(4)
<b>Actifs divers</b>	<b>403</b>	<b>574</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>6 085</b>	<b>6 335</b>

(1) Dont au 31 décembre 2019, une créance sur l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 3 675 M€ (4 367 M€ au 31 décembre 2018) (cf. note 6.1).

### 3.7 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires créditeurs	276	282
Comptes courants du fonds d'épargne	633	1 154
Intérêts courus	3	3
<b>Dettes envers les établissements de crédit à vue</b>	<b>912</b>	<b>1 439</b>
Comptes et emprunts à terme	2 507	2 468
Titres donnés en pension livrée	962	1 109
Intérêts courus	9	8
<b>Dettes envers les établissements de crédit à terme</b>	<b>3 478</b>	<b>3 585</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>4 390</b>	<b>5 024</b>

## 3.8 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires créditeurs <sup>(1)</sup>	57 265	52 188
Intérêts courus	304	265
<b>Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle</b>	<b>57 569</b>	<b>52 453</b>
Emprunts à la clientèle financière	18	
Consignations <sup>(2)</sup>	12 701	12 118
Comptes créditeurs à terme	415	426
Autres sommes dues à la clientèle	27	70
Intérêts courus	717	661
<b>Autres dettes envers la clientèle</b>	<b>13 878</b>	<b>13 275</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>71 447</b>	<b>65 728</b>

(1) Le solde des comptes ordinaires créditeurs de 57 265 M€ est constitué principalement par les dépôts

- des notaires pour 39 810 M€ (35 683 M€ au 31 décembre 2018),
- des mandataires et administrateurs judiciaires pour 7 131 M€ (6 729 M€ au 31 décembre 2018),
- des huissiers pour 465 M€ (439 M€ au 31 décembre 2018),
- des autres professions juridiques pour 1 440 M€ (1 386 M€ au 31 décembre 2018),
- du FRR pour 1 117 M€ (744 M€ au 31 décembre 2018),
- de Bpifrance Participations pour 4 M€ (93 M€ au 31 décembre 2018),
- de l'Acoff pour 327 M€ (507 M€ au 31 décembre 2018) ;

(2) Dont 5 504 M€ (5 090 M€ au 31 décembre 2018) liés à l'entrée en vigueur de la loi 2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence.

### 3.9 - Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Émissions à court terme	14 899	13 649
Émissions à moyen et long terme <sup>(1)</sup>	14 346	15 681
Dettes rattachées	253	250
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	29 498	29 580
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>29 498</b>	<b>29 580</b>

(1) Dont au 31 décembre 2019, 8 458 M€ de placement privé et 5 888 M€ d'émissions de référence.

### Détail des émissions de référence :

Devise	Échéance	Coupon	ISIN	31/12/2019
CHF	16 décembre 2020	1,250 %	CH0229001000	230
CHF	12 novembre 2027	0,300 %	CH0386949348	230
CHF	30 mai 2025	0,250 %	CH0414510062	184
EUR	01 mars 2022	0,200 %	FR0013239985	500
EUR	18 septembre 2028	0,750 %	FR0013365269	1 000
EUR	19 juin 2024	0,000 %	FR0013426426	500
GBP	12 juin 2020	0,500 %	FR0013260734	353
GBP	25 janvier 2021	1,000 %	FR0013311743	294
GBP	15 décembre 2021	0,875 %	FR0013463122	294
JPY	29 novembre 2028	1,302 %	FR0011643766	72
JPY	23 juillet 2020	0,320 %	JP525023AF75	82
JPY	29 juillet 2022	0,060 %	JP525023AK78	123
JPY	30 janvier 2020	0,327 %	JP525023BE75	40
JPY	22 juillet 2022	0,465 %	JP525023BF74	82
JPY	30 juillet 2021	0,454 %	JP525023CE74	35
JPY	30 juillet 2024	0,725 %	JP525023DE73	89
USD	14 novembre 2020	2,000 %	FR0013295912	890
USD	18 janvier 2022	2,750 %	FR0013396843	890
<b>Total des émissions de référence</b>				<b>5 888</b>

## 3.10 - Comptes de régularisation et passifs divers

### 3.10.1 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Produits constatés d'avance	158	223
Charges à payer	44	63
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	543	214
Autres comptes de régularisation <sup>(1)</sup>	5 146	5 181
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>5 891</b>	<b>5 681</b>
Dettes de titres	2 202	2 198
Versements restant à effectuer sur titres	839	809
- sur titres de participation <sup>(2)</sup>	351	346
- sur TAP	488	463
Intérêts courus		
Autres créditeurs divers	1 118	652
<b>Créditeurs divers</b>	<b>4 159</b>	<b>3 659</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>10 050</b>	<b>9 340</b>

(1) Dont au 31 décembre 2019, une créance sur l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 3 675 M€ (4 367 M€ au 31 décembre 2018) (cf. note 6.1).

(2) Dont au 31 décembre 2019, 200 M€ de capital restant à verser sur CDC habitat (cf. faits marquants).

## 3.11 - Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2019
<b>Provisions pour engagements sociaux</b>	<b>253</b>	<b>35</b>	<b>(19)</b>	<b>(5)</b>		<b>264</b>
- retraites	62	3	(5)	(3)		57
- médailles du travail	33	2	(1)	(1)		33
- autres	158	30	(13)	(1)		174
<b>Provisions pour risques immobiliers</b>	<b>1</b>					<b>1</b>
<b>Provisions pour risques de contrepartie</b>	<b>16</b>	<b>10</b>		<b>(11)</b>		<b>15</b>
- engagement par signature	11			(10)		1
- prêts						
- autres	5	10		(1)		14
<b>Provisions pour impôts</b>	<b>119</b>		<b>(20)</b>			<b>99</b>
<b>Provisions sur instruments de marché</b>	<b>19</b>	<b>2</b>		<b>(15)</b>		<b>6</b>
<b>Autres provisions pour risques et charges</b>	<b>441</b>	<b>101</b>	<b>(34)</b>	<b>(22)</b>		<b>486</b>
- sur prêts bonifiés	409	54	(32)	(4)		427
- autres	32	47	(2)	(18)		59
<b>Provisions</b>	<b>849</b>	<b>148</b>	<b>(73)</b>	<b>(53)</b>		<b>871</b>

### 3.12 - Variation des capitaux propres

	Capitaux propres au 31 décembre 2017	Affectation du résultat 2017	Versement au titre du résultat 2017	Versement au titre du résultat 2018	Résultat au 31 décembre 2018	Capitaux propres au 31 décembre 2018	Affectation du résultat 2018	Versement au titre du résultat 2018	Versement au titre du résultat 2019 <sup>(1)</sup>	Résultat au 31 décembre 2019	Capitaux propres au 31 décembre 2019
(en millions d'euros)											
Réserve générale	19 178					19 178					19 178
Écart de réévaluation	34					34					34
Report à nouveau	1 160	1 254	(753)			1 661	1 271	(914)			2 018
Résultat de l'exercice	1 254	(1 254)			1 271	1 271	(1 271)			1 975	1 975
Acompte sur dividende	(312)		312	(542)		(542)		542	(404)		(404)
<b>Capitaux propres - hors FRBG</b>	<b>21 314</b>		<b>(441)</b>	<b>(542)</b>	<b>1 271</b>	<b>21 602</b>		<b>(372)</b>	<b>(404)</b>	<b>1 975</b>	<b>22 801</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	<b>556</b>					<b>556</b>					<b>556</b>
<b>Capitaux propres (y compris FRBG)</b>	<b>21 870</b>		<b>(441)</b>	<b>(542)</b>	<b>1 271</b>	<b>22 158</b>		<b>(372)</b>	<b>(404)</b>	<b>1 975</b>	<b>23 357</b>

(1) Le 15 décembre 2019 la Caisse des Dépôts a effectué un premier versement à l'État calculé sur la base du résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

### 3.13 - Risque de crédit

#### 3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2019					31/12/2018	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
<b>Répartition par zone géographique</b>							
France	13 488			20	(4)	13 504	9 489
Europe							
Autres							
<b>Total</b>	<b>13 488</b>			<b>20</b>	<b>(4)</b>	<b>13 504</b>	<b>9 489</b>
<b>Répartition par durée résiduelle</b>							
Inférieure à 3 mois	3 653			2		3 655	2 008
De 3 mois à 1 an	1 915			3	(1)	1 917	1 333
De 1 an à 5 ans	1 055			2		1 057	1 286
Supérieure à 5 ans	6 865			13	(3)	6 875	4 862
<b>Total</b>	<b>13 488</b>			<b>20</b>	<b>(4)</b>	<b>13 504</b>	<b>9 489</b>

#### 3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2019					31/12/2018	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
<b>Répartition par zone géographique</b>							
France	3 097		57	216	(235)	3 135	3 219
Europe	2			17	(17)	2	2
Autres	4		2		(2)	4	6
<b>Total</b>	<b>3 103</b>		<b>59</b>	<b>233</b>	<b>(254)</b>	<b>3 141</b>	<b>3 227</b>
<b>Répartition par durée résiduelle</b>							
Inférieure à 3 mois	417		8	6	(11)	420	546
De 3 mois à 1 an	169		3	14	(15)	171	46
De 1 an à 5 ans	827		16	70	(75)	838	790
Supérieure à 5 ans	1 690		32	143	(153)	1 712	1 845
<b>Total</b>	<b>3 103</b>		<b>59</b>	<b>233</b>	<b>(254)</b>	<b>3 141</b>	<b>3 227</b>
<b>Répartition par secteur</b>							
HLM	167					167	62
Etats et assimilés							
EPIC - SEM	301		31		(18)	314	352
Collectivités locales	19			1	(1)	19	24
Sociétés commerciales	1 072		18	34	(40)	1 084	1 066
Administrations privées	37		2	30	(25)	44	35
Administrations publiques	77					77	316
Clients particuliers	846		5	17	(18)	850	923
Professions juridiques	477		3		(1)	479	321
Sociétés financières	61			151	(151)	61	44
Autres	46					46	84
<b>Total</b>	<b>3 103</b>		<b>59</b>	<b>233</b>	<b>(254)</b>	<b>3 141</b>	<b>3 227</b>



### 3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés)

(en millions d'euros)	31/12/2019				31/12/2018	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
<b>Répartition par zone géographique</b>						
France	41 826			(8)	41 818	42 277
Europe	16 107			(15)	16 092	17 268
Autres	8 931			(4)	8 927	8 432
<b>Total</b>	<b>66 864</b>			<b>(27)</b>	<b>66 837</b>	<b>67 977</b>
<b>Répartition par durée résiduelle</b>						
Inférieure à 3 mois	4 958				4 958	8 077
De 3 mois à 1 an	28 219			(4)	28 215	27 807
De 1 an à 5 ans	9 755			(8)	9 747	8 961
Supérieure à 5 ans	23 932			(15)	23 917	23 132
<b>Total</b>	<b>66 864</b>			<b>(27)</b>	<b>66 837</b>	<b>67 977</b>
<b>Répartition par notation synthétique <sup>(1)</sup></b>						
AAA	1 897				1 897	2 106
AA	27 458				27 458	24 402
A	30 483			(8)	30 475	34 744
BBB	4 223			(7)	4 216	3 926
BB	252			(2)	250	431
B	15				15	14
CCC						17
Non noté	2 536			(10)	2 526	2 337
<b>Total</b>	<b>66 864</b>			<b>(27)</b>	<b>66 837</b>	<b>67 977</b>

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch.

### 3.13.4 - Ventilation par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31/12/2019				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
<b>Actif</b>					
Créances sur les établissements de crédit	3 655	1 917	1 057	6 875	13 504
Opérations avec la clientèle	420	171	838	1 712	3 141
Titres à revenu fixe (hors titres empruntés)	4 958	28 215	9 747	23 917	66 837
<b>Passif</b>					
Opérations interbancaires et assimilées	1 905	64	349	2 072	4 390
Opérations avec la clientèle	58 339	254	540	12 314	71 447
Dettes représentées par un titre	11 701	5 346	3 526	8 925	29 498

### 3.14 - Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation

(en millions d'euros)	EUR	USD	GBP	Autres	Total
<b>Actif</b>					
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>42 011</b>	<b>386</b>	<b>6</b>	<b>5 503</b>	<b>47 906</b>
Caisse, banques centrales	3 260				3 260
Effets publics et valeurs assimilées	25 488	237		5 417	31 142
Créances sur les établissements de crédit	13 263	149	6	86	13 504
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>3 139</b>	<b>2</b>			<b>3 141</b>
Comptes ordinaires débiteurs	338				338
Autres concours à la clientèle à terme	2 801	2			2 803
<b>Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable</b>	<b>46 846</b>	<b>3 815</b>	<b>1 067</b>	<b>1 616</b>	<b>53 344</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 997	2 728	110	62	37 897
Actions et autres titres à revenu variable	11 849	1 087	957	1 554	15 447
<b>Participations</b>	<b>25 099</b>			<b>6</b>	<b>25 105</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>4 033</b>				<b>4 033</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>6 019</b>	<b>60</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>6 085</b>
<b>Total Actif</b>	<b>127 147</b>	<b>4 263</b>	<b>1 075</b>	<b>7 129</b>	<b>139 614</b>
<b>Passif</b>					
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>4 196</b>	<b>1</b>	<b>70</b>	<b>123</b>	<b>4 390</b>
Banques centrales					
Dettes envers les établissements de crédit à vue	718	1	70	123	912
Dettes envers les établissements de crédit à terme	3 478				3 478
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>70 218</b>	<b>773</b>	<b>57</b>	<b>399</b>	<b>71 447</b>
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	56 349	773	57	390	57 569
Autres dettes envers la clientèle	13 869			9	13 878
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>8 161</b>	<b>17 382</b>	<b>1 068</b>	<b>2 887</b>	<b>29 498</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>9 989</b>	<b>58</b>	<b>7</b>	<b>(4)</b>	<b>10 050</b>
<b>Provisions</b>	<b>871</b>				<b>871</b>
<b>Dépôts de garantie</b>	<b>1</b>				<b>1</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	<b>556</b>				<b>556</b>
<b>Capitaux propres - hors FRBG</b>	<b>22 801</b>				<b>22 801</b>
Réserves et autres	19 212				19 212
Report à nouveau	2 018				2 018
Résultat de l'exercice	1 975				1 975
Acompte sur dividende	(404)				(404)
<b>Total Passif</b>	<b>116 793</b>	<b>18 214</b>	<b>1 202</b>	<b>3 405</b>	<b>139 614</b>

## 4. Hors-bilan

### 4.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Opérations de change comptant</b>		
Euros achetés non encore reçus	4	2
Devises achetées non encore reçues	3	2
Euros vendus non encore livrés	3	2
Devises vendues non encore livrées	4	2
<b>Opérations de change à terme</b>		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	8 915	10 949
<i>Devises à livrer</i>	8 926	11 213
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	18 826	18 268
<i>Euros à livrer</i>	18 904	18 528
<b>Report/Déport non couru</b>		
À recevoir	194	205
À payer	67	126

## 4.2 - Instruments financiers à terme

### 4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme

	31/12/2019				31/12/2018			
	Transaction		Trésorerie/Couverture		Transaction		Trésorerie/Couverture	
	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt
(en millions d'euros)								
<b>Opérations fermes</b>								
<b>Marchés organisés</b>								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
<b>Marchés de gré à gré</b>	<b>22 369</b>	<b>22 369</b>	<b>18 362</b>	<b>18 362</b>	<b>23 025</b>	<b>23 025</b>	<b>19 364</b>	<b>19 364</b>
Instruments de taux d'intérêt	22 369	22 369	18 362	18 362	23 025	23 025	19 364	19 364
<i>Valeur de marché</i>	3	6	1 227	1 951	1		2 021	2 231
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
<b>Opérations conditionnelles</b>								
<b>Marchés organisés</b>								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
<b>Marchés de gré à gré</b>								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								

## 4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle

	31/12/2019					31/12/2018				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
(en millions d'euros)										
<b>Opérations fermes</b>										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	7 174	19 935	5 415	8 207	40 731	11 478	18 444	4 351	8 116	42 389
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	7 174	19 935	5 415	8 207	40 731	11 478	18 444	4 351	8 116	42 389
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
<b>Opérations conditionnelles</b>										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										

## 4.2.3 - Ventilation par devise

	31/12/2019					31/12/2018				
	EUR	USD	GBP	Autres	Total	EUR	USD	GBP	Autres	Total
(en millions d'euros)										
<b>Opérations fermes</b>										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	37 867	890	940	1 034	40 731	40 635		894	860	42 389
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	37 867	890	940	1 034	40 731	40 635		894	860	42 389
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
<b>Opérations conditionnelles</b>										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Achat/Emp Op condi Autres instruments										
Vente/Pret Op condi Autres instruments										

## 4.2.4 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux

	31/12/2019	31/12/2018
(en millions d'euros)		
France	1 935	2 670
Europe <sup>(1)</sup>	38 653	39 639
Autres	143	80
<b>Total</b>	<b>40 731</b>	<b>42 389</b>

(1) Dont Royaume-Uni pour 37 537 M€ (38 984 M€ au 31 décembre 2018).

## 4.3 - Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés

	31/12/2019				31/12/2018			
	France	Europe	Autres	Toutes zones	France	Europe	Autres	Toutes zones
(en millions d'euros)								
Engagements donnés sains	42 938	4	1	42 943	41 024	4	2	41 030
Engagements donnés douteux	65			65	72			72
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>43 003</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>43 008</b>	<b>41 096</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>41 102</b>

## 5. Notes relatives au résultat

### 5.1 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts sur banques centrales		
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	2	1
Produits sur report/Déport	394	358
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	75	64
Autres intérêts et produits assimilés	2	2
<b>Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires</b>	<b>473</b>	<b>425</b>
Intérêts sur banques centrales	(11)	(38)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(7)	(8)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	5	9
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(30)	(30)
Charges sur report/Déport	(112)	(53)
Autres intérêts et charges assimilées	(4)	(3)
<b>Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires</b>	<b>(159)</b>	<b>(123)</b>

### 5.2 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	3	4
Intérêts sur crédits à la clientèle et valeurs reçues en pension	65	64
Autres intérêts et produits assimilés	9	10
Produit sur report/Déport	25	68
Dotations/Reprises aux provisions pour intérêts douteux		
<b>Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle</b>	<b>102</b>	<b>146</b>
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(354)	(320)
Intérêts sur consignations	(62)	(52)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(3)	(3)
Autres intérêts et charges assimilées	(1)	(1)
Autres charges sur engagements		
Charges sur report/Déport	(12)	(10)
<b>Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle</b>	<b>(432)</b>	<b>(386)</b>

## 5.3 - Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Effets publics	22	33
Obligations	42	42
Autres titres à revenu fixe	156	89
<b>Intérêts et produits assimilés sur titres de placement</b>	<b>220</b>	<b>164</b>
Effets publics	508	525
Obligations	8	10
Autres titres à revenu fixe	68	70
<b>Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement</b>	<b>584</b>	<b>605</b>
<b>Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe</b>	<b>804</b>	<b>769</b>
Euro commercial papers	(303)	(296)
Certificats de dépôts	(12)	(24)
Bons à moyen terme négociables	(6)	(7)
Euro medium term notes	(294)	(339)
<b>Intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe</b>	<b>(615)</b>	<b>(667)</b>

## 5.4 - Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Micro-couverture</b>	<b>410</b>	<b>458</b>
Swaps de taux	169	203
Swaps financiers	149	169
Swaps complexes	92	86
<b>Sur titres</b>		
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>410</b>	<b>458</b>
<b>Micro-couverture</b>	<b>(206)</b>	<b>(200)</b>
Swaps de taux	(152)	(153)
Swaps financiers	(46)	(39)
Swaps complexes	(8)	(8)
<b>Sur titres</b>		
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>(206)</b>	<b>(200)</b>



## 5.5 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Actions	18	70
OPCVM	78	32
Autres titres à revenu variable		
<b>Revenus des titres de placement</b>	<b>96</b>	<b>102</b>
Actions	645	547
OPCVM	21	33
Autres titres à revenu variable	7	3
<b>Revenus des titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>673</b>	<b>583</b>
<b>Revenus des titres de participation</b>	<b>913</b>	<b>943</b>
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>1 682</b>	<b>1 628</b>

## 5.6 - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle	3		4	
Opérations sur titres		(12)		(12)
Prestations de services et divers	9	(21)	7	(21)
Prestations sur instruments financiers à terme				
<b>Commissions</b>	<b>12</b>	<b>(33)</b>	<b>11</b>	<b>(33)</b>
<b>Produits et charges de commissions</b>		<b>(21)</b>		<b>(22)</b>

## 5.7 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultats sur opérations sur titres de transaction		
Résultats sur opérations de change	(4)	10
Résultats sur opérations sur instruments financiers	(3)	(3)
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>	<b>(7)</b>	<b>7</b>

## 5.8 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Résultat de cession des titres de placement</b>	<b>172</b>	<b>304</b>
- effets publics et valeurs assimilées	12	
- obligations	(5)	(6)
- autres titres à revenu fixe	(4)	1
- actions	(5)	32
- OPCVM et autres titres à revenu variable	174	277
<b>Autres produits et charges sur titres de placement</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>
<b>Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de placement</b>	<b>158</b>	<b>(138)</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement</b>	<b>328</b>	<b>164</b>
<b>Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>171</b>	<b>276</b>
- actions	35	153
- OPCVM et autres titres à revenu variable	136	123
<b>Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>(2)</b>	<b>(1)</b>
<b>Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>266</b>	<b>(296)</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>435</b>	<b>(21)</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>763</b>	<b>143</b>

## 5.9 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations de placement	59	(51)	53	(14)
Dotations/Reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	86	(65)	51	(27)
Revenus et charges sur immeubles de placement	213	(42)	119	(24)
<b>Produits et charges sur immobilisations de placement</b>	<b>358</b>	<b>(158)</b>	<b>223</b>	<b>(65)</b>
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	19		19	
Rémunérations versées aux préposés		(44)		(45)
Autres produits et charges divers d'exploitation	216	(454)	75	(349)
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>235</b>	<b>(498)</b>	<b>94</b>	<b>(394)</b>
<b>Total autres produits et charges d'exploitation bancaire</b>	<b>593</b>	<b>(656)</b>	<b>317</b>	<b>(459)</b>
<b>Total net</b>		<b>(63)</b>		<b>(142)</b>

## 5.10 - Charges générales d'exploitation

### 5.10.1 - Charges générales d'exploitation

	31/12/2019	31/12/2018
(en millions d'euros)		
Salaires et traitements	(400)	(380)
Autres charges sociales	(237)	(223)
Intéressement	(26)	(27)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(62)	(62)
Dotations/Reprises aux provisions	(41)	(8)
<b>Frais de personnel</b>	<b>(766)</b>	<b>(700)</b>
Impôts et taxes	(17)	(16)
Loyers, charges locatives	(20)	(19)
Primes d'assurances	(1)	(1)
Etudes et recherches	(148)	(146)
Services extérieurs - divers	(72)	(65)
Autres charges	(18)	(26)
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(276)</b>	<b>(273)</b>
Refacturation	503	509
<b>Refacturation</b>	<b>503</b>	<b>509</b>
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	1
<b>Autres produits et charges générales d'exploitation</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(538)</b>	<b>(463)</b>

### 5.10.2 - Effectifs rémunérés

	31/12/2019	31/12/2018
(en nombre de personnes)		
Effectif moyen cadres Droit public	1 289	1 206
Effectif moyen cadres Droit privé	2 131	2 037
Effectif moyen cadres Statutaires des mines	29	30
<b>Effectif moyen : cadres</b>	<b>3 449</b>	<b>3 274</b>
Effectif moyen non cadres Droit public	2 575	2 653
Effectif moyen non cadres Droit privé	258	286
Effectif moyen non cadres Statutaires des mines	71	79
<b>Effectif moyen : non cadres</b>	<b>2 904</b>	<b>3 019</b>
<b>Total effectif moyen</b>	<b>6 353</b>	<b>6 292</b>
Effectif de clôture cadres Droit public	1 317	1 244
Effectif de clôture cadres Droit privé	2 200	2 078
Effectif de clôture cadres Statutaires des mines	28	30
<b>Effectif de clôture : cadres</b>	<b>3 545</b>	<b>3 352</b>
Effectif de clôture non cadres Droit public	2 578	2 617
Effectif de clôture non cadres Droit privé	239	273
Effectif de clôture non cadres Statutaires des mines	64	76
<b>Effectif de clôture : non cadres</b>	<b>2 881</b>	<b>2 966</b>
<b>Total effectif de clôture</b>	<b>6 426</b>	<b>6 318</b>

## 5.11 - Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Dotations nettes sur immobilisations incorporelles</b>	<b>(115)</b>	<b>(103)</b>
Concessions et logiciels	(115)	(103)
<b>Dotations nettes sur immobilisations corporelles</b>	<b>(24)</b>	<b>(21)</b>
Immeubles et agencements	(22)	(19)
Mobiliers, matériels et outillages	(2)	(2)
<b>Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations</b>	<b>(139)</b>	<b>(124)</b>
<b>Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(139)</b>	<b>(124)</b>

## 5.12 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dépréciation des créances	(5)	(15)
Risques de contrepartie	(10)	(3)
Autres risques	(1)	(3)
<b>Dotations pour dépréciations et provisions</b>	<b>(16)</b>	<b>(21)</b>
Dépréciation des créances	11	5
Risques de contrepartie		
Autres risques	3	
<b>Reprises de dépréciations et provisions</b>	<b>14</b>	<b>5</b>
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(5)	(2)
<b>Pertes et récupérations</b>	<b>(5)</b>	<b>(2)</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>(7)</b>	<b>(18)</b>

## 5.13 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
<b>Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>		
Gains/Pertes sur avances et cessions de participations et autres titres détenus à long terme	174	(52)
Dotations/Reprises des dépréciations des avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	102	9
<b>Gains ou pertes sur avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>	<b>276</b>	<b>(43)</b>
<b>Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	<b>276</b>	<b>(43)</b>

## 5.14 - Charge d'impôt

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	(368)	(117)
Dotations/Reprises nettes aux provisions pour impôts	20	
<b>Charge d'impôt</b>	<b>(348)</b>	<b>(117)</b>

## 6. Notes spécifiques

### 6.1 - Programme d'Investissement d'Avenir

	ACTIF		PASSIF	
	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
<i>(en millions d'euros)</i>				
France Brevets	117	117	117	117
Développement technologie	719	719	719	719
Économie sociale et solidaire	46	54	46	54
Formation en alternance (Hébergement et Appareil de modernisation)	118	150	118	150
Fonds national d'amorçage	202	252	202	252
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	12	13	12	13
Fonds Écotecnologies	220	214	220	214
Sociétés d'accélération des transferts de technologie		402		402
Fonds pour la société numérique (Infrastructures et Services)	644	923	644	923
Ville de demain	374	420	374	420
Fonds national d'innovation - Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat	4	7	4	7
Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique	19	20	19	20
Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	6	21	6	21
French Tech Accélération	200	195	200	195
Partenariat pour la Formation professionnelle et l'emploi	78	92	78	92
Fonds Accélération Biotech Santé	330	332	330	332
Fonds de fonds de retournement	74	74	74	74
Innovation numérique pour l'excellence éducative	42	57	42	57
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	43	43	43	43
Fonds de fonds quartiers prioritaires	49	50	49	50
Territoires d'innovation de grande ambition	97	16	97	16
Territoires d'innovation pédagogique	47	30	47	30
Fonds à l'internationalisation des PME	100	100	100	100
Adaptation et qualification main d'œuvre	35	17	35	17
Sociétés universitaires et de recherche	99	50	99	50
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>3 675</b>	<b>4 367</b>	<b>3 675</b>	<b>4 367</b>

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de huit conventions et douze actions du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt.

Ainsi, l'État a confié la gestion opérationnelle d'une enveloppe de 7,4 milliards d'euros au groupe Caisse des Dépôts dont 6,5 milliards d'euros ont été versés sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts ouvert au Trésor.

Dans le cadre du deuxième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 2), la Caisse des Dépôts a été mobilisée sur sept nouvelles conventions et huit actions en 2014 pour une enveloppe de 936 millions d'euros, sur quatre nouvelles conventions et quatre actions en 2015 pour un montant de 623 millions d'euros et sur une nouvelle convention et une nouvelle action en 2016 pour un montant de 50 millions d'euros.

Dans le cadre du troisième PIA (PIA 3), la Caisse des Dépôts a été mobilisée sur cinq nouvelles conventions et cinq actions en 2018 pour un montant de 208 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, ces enveloppes, après versements et imputation des coûts de gestion, se répartissent comme détaillé dans le tableau ci-dessus.

## 6.2 - Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur

	31/12/2019			31/12/2018
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
(en millions d'euros)				
<b>Total de l'exposition</b>	<b>28 943</b>	<b>(3)</b>	<b>28 940</b>	<b>29 542</b>
Afrique du Sud	41		41	90
Allemagne				247
Autriche	330		330	336
BEI (Supranational)	225		225	225
Brésil	54		54	92
Bulgarie	18		18	18
Chili	221		221	219
Colombie	134		134	123
Croatie	60		60	31
Espagne				26
Finlande	25		25	140
France	21 007		21 007	20 701
Grèce				
Indonésie	189		189	169
Irlande				226
Israël	108		108	109
Japon	5 420	(3)	5 417	5 509
Lituanie	44		44	45
Luxembourg	385		385	387
Mexique	215		215	203
Pologne	93		93	187
Pérou	140		140	134
Roumanie	158		158	109
République de Corée (Corée du Sud)	16		16	77
Slovénie	60		60	60
Venezuela				79

**CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels de la Section Générale**

**(Exercice clos le 31 décembre 2019)**



**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex

**MAZARS**  
61 rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section Générale**

**(Exercice clos le 31 décembre 2019)**

### **CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

56 rue de Lille  
75007 Paris

Mesdames, Messieurs,

#### ***Opinion***

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Section Générale de la Caisse des dépôts et Consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Section Générale de la Caisse des dépôts et Consignations à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des Risques (« CaR »).

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou

par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- PricewaterhouseCoopers Audit : les principales missions réalisées sur l'exercice 2019 ont porté sur des émissions de lettres de confort dans le cadre de programmes d'émission et des attestations.
- Mazars : les principales missions réalisées sur l'exercice 2019 ont porté sur des émissions de lettres de confort dans le cadre de programmes d'émission et des attestations.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

<b>Gestion des accès et des habilitations sur les systèmes d'information concourant à la production des états financiers</b>	
<b>Risque identifié</b>	<b>Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque</b>
<p>La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes annuels de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations.</p> <p>En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et des niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de fraudes ou d'erreurs imputables à des modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données sous-jacentes.</p> <p>Par ailleurs, l'exercice 2019 a été marqué par la refonte du SI Investisseurs (SIGMA) initiée par le démarrage de l'outil front to back Murex sur le périmètre des actions cotées.</p> <p>La gestion des droits d'accès représente à ce titre un point clé de l'audit, qui fait par ailleurs l'objet d'une attention particulière de la Caisse de dépôts et consignations.</p>	<p>Les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ;</li> <li>▪ prise de connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au processus de création, modification et suppression des droits d'accès des utilisateurs aux applications et infrastructures sous-jacentes ;</li> <li>▪ évaluation de l'efficacité des contrôles clés mis en place dans le cadre du processus de recertification périodique des droits d'accès, validation de la couverture de l'exhaustivité du périmètre et test des contrôles clés mis en place par la Direction ;</li> <li>▪ appréciation des droits à haut privilège accordés aux utilisateurs au regard de leur rôle et responsabilité ;</li> <li>▪ vérification de la correcte séparation des environnements de développement et de production ;</li> <li>▪ réalisation, le cas échéant, de travaux spécifiques complémentaires sur les droits d'accès ;</li> <li>▪ revue de la migration des données relatives aux actions cotées dans Murex, des flux et interfaces ainsi que du correct fonctionnement de l'application.</li> </ul>

<b>Evaluation des titres de participation</b> <i>(Se référer aux notes 2 et 3.4 des annexes aux comptes sociaux)</i>	
<b>Risque identifié</b>	<b>Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque</b>
<p>Les titres de participation, figurant au bilan de la Section Générale de la caisse des dépôts et consignations, au 31 décembre 2019 pour un montant net de 25,1 milliards d'euros, représentent un poste significatif du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité (note 3.4).</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Ces éléments peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (actif net, cours de bourse), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des participations détenues).</p> <p>La conjoncture et l'environnement économiques auxquels sont confrontées certaines participations, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent avoir un impact sur l'évolution de leurs résultats et la marche des affaires.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ vérifier, sur la base d'un échantillon, que les actifs net retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces actifs nets sont fondés sur une documentation probante ;</li> <li>▪ vérifier les cours de bourse utilisés ;</li> <li>▪ apprécier la cohérence des prévisions de flux de trésorerie des activités utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des participations avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques approuvés par leur organe de direction ou de surveillance ;</li> <li>▪ apprécier la cohérence des hypothèses macroéconomiques retenues notamment le taux d'actualisation avec l'environnement économique.</li> </ul>

<b>Evaluation des titres de l'activité de portefeuille</b> <i>(Se référer aux notes 2 et 3.3 des annexes aux comptes sociaux)</i>	
<b>Risque identifié</b>	<b>Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque</b>
<p>Les titres de l'activité du portefeuille qui figurent au bilan de la Section Générale de la caisse des dépôts et consignations, au 31 décembre 2019 sont constitués de 13,2 milliards d'euros, dont 11,5 milliards d'euros d'actions (note 3.3).</p> <p>Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au prix d'acquisition (coût historique) et figurent, en date de clôture, au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>La valeur d'utilité est estimée par la direction en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la Section Générale de la caisse des dépôts et consignations Public estime que la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque la direction considère que cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritères est mise en place.</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à prendre en compte selon les titres considérés, notamment les éléments prévisionnels en cas de mise en œuvre d'une approche multicritères (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des titres détenus).</p> <p>S'agissant d'un poste significatif du bilan et compte tenu des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ vérifier l'adéquation des méthodes retenues au regard des pratiques communément admises ;</li> <li>▪ vérifier les cours de bourse utilisés ;</li> <li>▪ obtenir les prévisions de flux de trésorerie des activités des titres concernées établis à partir des consensus d'analystes retenus par les gestionnaires de portefeuille ;</li> <li>▪ apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes.</li> </ul>

### ***Vérification spécifique***

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

### ***Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires***

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Section Générale de la caisse des dépôts et consignations par décision du Directeur Général appelé à statuer sur les comptes du 31 décembre 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars étaient dans la 16<sup>ème</sup> année de leur mission sans interruption, dont 14 années depuis que les titres de la Caisse des dépôts et consignations ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au CaR de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit et des Risques (« CaR »)

Nous remettons au CaR un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au CaR figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au CaR la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le CaR des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.


Fait à Neuilly-Sur-Seine et Courbevoie, le 23 mars 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

 2020.03.23  
18:39:51  
+01'00'

Pierre Clavie

 2020.03.23  
18:25:22  
+01'00'

Cyrille Dietz

MAZARS

 Signature numérique  
de Gilles MAGNAN  
Date : 2020.03.23  
17:51:49 +01'00'

Gilles Magnan



Jean Latorzeff

2020.03.23  
17:40:55 +01'00'